



Règlement du concours d'écriture

« Des fleurs et des lettres »

Novembre 2010 – mars 2011

Article 1 – Organisation

La Fédération des clubs Connaître et Protéger la Nature (FCPN), association loi 1901, dont le siège social est La maison des CPN, 8 rue de l'église, 08240 Boul-t-aux-Bois, organise, de novembre 2010 jusqu'au lundi 21 mars 2011, un concours de contes et de poésies intitulé « Des fleurs et des lettres ».

Ce concours est organisé en partenariat avec :



La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)
Association loi 1901
Reconnue d'utilité publique

La Garance
Voyageuse
Protéger, étudier et faire connaître le monde végétal

La Garance voyageuse
Association loi 1901

Article 2 – Objet

Le principe de ce concours est de raconter, sous la forme d'un acrostiche sur le nom d'une plante de bord de chemin de son choix, sa rencontre ou son rapport par rapport à cette plante. Un acrostiche ? C'est très simple, le poème est écrit de telle sorte que les premières lettres de chaque ligne lues verticalement forment un mot, en l'occurrence ici le nom d'une plante de bord de chemin (*par exemple : marguerite, coquelicot, plantain, centaurée...*).

Le concours se divise en deux catégories :

- la catégorie « moins de 12 ans » (12 ans inclus)
- la catégorie « plus de 12 ans ».

Article 3 – Participation

Article 3.1 – Conditions de participation

La participation au concours est gratuite et sans obligation d'achat. Le concours est ouvert à toute personne ayant sa résidence en France (DOM et TOM inclus), ou dans un pays francophone. Un texte par personne (ou par structure dans le cas d'une école ou d'un centre culturel par exemple) est autorisé.

Les textes ne doivent pas dépasser une page maximum et doivent être dactylographiés (Arial 10 ou Times new roman 12). Les versions manuscrites sont acceptées si et seulement si elles sont accompagnées d'une version dactylographiée.

Les participants peuvent envoyer leur composition :

1. par voie électronique à educ@fcpn.org (format word, open office ou équivalent / pas de pdf) ;
2. par courrier à l'adresse suivante Des fleurs et des lettres, La maison des CPN, 8 rue de l'église, 08240 Boul-t-aux-Bois.

Le jeu-concours n'est pas ouvert à toute personne ayant collaboré à l'organisation ou à la réalisation du concours.

Les participants ont jusqu'au **vendredi 18 février 2011 à midi** pour proposer leur texte par mail ou par courrier (les courriers postaux arrivés après cette date ne seront pas pris en compte) à la FCPN. Chaque participant doit fournir ses coordonnées complètes (nom, prénom, date de naissance, adresse, tél. et mél.). Il précise s'il est membre CPN ou adhérent à la LPO.

Article 3.2 - Demande de remboursement des frais de participation au jeu-concours

Les frais de participation (envoi électronique ou postal du texte) ne seront remboursés par aucune des structures organisatrices.

La Fédération des clubs CPN
La maison des CPN
08240 Boul-t-aux-Bois
Tél. 03 24 30 21 90 – Mél. info@fcpn.org
www.fcpn.org



Article 4 – Sélection des gagnants

Les textes des gagnants seront jugés par le jury constitués d'administrateurs de la FCPN, de la LPO et des salariés et/ou bénévoles de La Garance voyageuse. Le jury se réunira en mars 2011 pour désigner les textes gagnants. **Les résultats seront mis en ligne le lundi 21 mars 2011** sur les sites de la FCPN, de la LPO et de La Garance voyageuse.

Article 5 – Lots à gagner

Tous les gagnants recevront un an d'abonnement à la *Gazette des terriers* (soit 4 *Cahiers techniques* et 4 *Gazette des terriers*), un kit campagne « *Chemins : j'aime la nature sur les bords* » (Cahier technique « *Prenez la clé des chemins* », le *Carnet de bord de chemin*, un dépliant de présentation, une affiche) et de la documentation générale sur les trois associations.

Les lots à gagner, par catégorie, sont les suivants :

Catégorie « Moins de 12 ans »

Chaque gagnant de cette catégorie recevra : *Je découvre la nature près de chez moi* (édition FCPN, Coll. Cahier du Jeune naturaliste), 1 an d'abonnement à *L'OISEAU mag junior*

1^{er} prix : Sentier nature (jeu pédagogique), *150 activités nature aux 4 saisons* (Frédéric Lizak, Milan Jeunesse), 6 anciens numéros de *La Garance voyageuse*

2^e prix : *Mon atlas écolo* (Isabelle Nicolazzi, Milan Jeunesse), *Le livre des traces et empreintes* (David Melbeck, Milan Jeunesse), 4 anciens numéros de *La Garance voyageuse*

3^e prix : *Mon p'tit potager bio* (Danièle Schulthess, Plume de carotte), 4 anciens numéros de *La Garance voyageuse*

Catégorie « plus de 12 ans »

Chaque gagnant de cette catégorie recevra un an d'abonnement à *La Garance voyageuse*.

1^{er} prix : Sentier nature (jeu pédagogique), 2 anciens numéros de *La Garance voyageuse*, 1 an d'abonnement à *L'oiseau mag*, son hors série *Rapaces de France* et à *Ornithos*.

2^e prix : *Herbes folles et fleurs sauvages* (Coffret/herbier, Rustica éditions), 1 an d'abonnement à *L'oiseau mag* et son hors-série *Rapaces de France*, 3 anciens numéros de *La Garance voyageuse*

3^e prix : 1 Cahier technique de la *Gazette des Terriers*, 12 anciens numéros de *L'oiseau mag*, 3 anciens numéros de *La Garance voyageuse*

Dans le cas où la FCPN, la LPO ou La Garance voyageuse modifieraient les lots mis en jeu, la responsabilité des trois associations ne pourra être engagée. Toutefois, si les organisateurs venaient à modifier les lots mis en jeu, elles s'efforceront de les remplacer par des prix équivalents. Les prix ne pourront être échangés ni contre d'autres prix, ni contre leur valeur en espèces.

Article 6 – Modification / Annulation

La FCPN se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter ou annuler sans préavis le jeu-concours en cas de force majeure. Aucune responsabilité ne pourrait être engagée de ce fait.

La FCPN ne saurait être tenue responsable des problèmes postaux, ou informatiques, liés à l'envoi des textes pouvant intervenir pendant la durée du jeu-concours.

Article 7 – Litiges et responsabilités

Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non-prévus, seront tranchés par la FCPN.

Aucune demande téléphonique ou écrite relative à l'interprétation ou l'application du présent règlement, aux modalités du présent jeu-concours, ou à la liste des gagnants, ne sera admise.

Article 8 – Loi informatique et libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu-concours sont traitées conformément à la loi Informatique et Libertés, du 6 janvier 1978.

Tous les participants au présent jeu-concours disposent, en application de cette loi, d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression relatif aux données les concernant.

Toute demande d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression pourra être exercée à l'adresse suivante : Fédération des clubs CPN, la maison des CPN, 8 rue de l'église, 08240 Boulton-aux-Bois.

La Fédération des clubs CPN
La maison des CPN
08240 Boulton-aux-Bois
Tél. 03 24 30 21 90 – Mél. info@fcpn.org
www.fcpn.org

